

## PLAN DE COURS

# POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 17882 | Hiver 2021

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

Les séances de cours ne seront pas enregistrées, une présence en ligne à heure fixe est donc requise.

## Plage horaire

Classe virtuelle synchrone

vendredi

09h00 à 11h50

Du 18 janv. 2021 au 23 avr. 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

14 déc. 2020 (15h22)

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=123467>

## Coordonnées et disponibilités

Sule Tomkinson

Professeure adjointe

DKN-4421

<http://sule-tomkinson.com>

[sule.tomkinson@pol.ulaval.ca](mailto:sule.tomkinson@pol.ulaval.ca)

Tél. : (418) 656-2131 poste 406848

Disponibilités

**mercredi :**

13h00 à 14h00 - [Teams](#) - du 27 janv. 2021 au 21 avr. 2021

**vendredi :**

12h30 à 13h30 - [Teams](#) - du 29 janv. 2021 au 23 avr. 2021

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

### Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) ↗

[Liste des navigateurs supportés](#) ↗

**Avis important** concernant les appareils mobiles ↗ (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#) ↗ est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

# Plan de cours non officiel

14 déc. 2020 (15h22)

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Rapport critique I .....	5
Rapport critique II .....	6
Participation aux séminaires .....	6
Travail analytique .....	7
Barème de conversion .....	8
Règlements et politiques institutionnels .....	8
Évaluation de la qualité du français .....	9
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>9</b>
Liste du matériel complémentaire .....	9
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>10</b>
Bibliographie .....	10

Plan de cours non officiel

14 déc. 2020 (15h22)

# Description du cours

---

## Introduction

Ce séminaire vise à expliciter les grands principes généraux applicables en droit administratif québécois et canadien par une combinaison de théorie et de pratique. Au cours de ce séminaire, nous examinons la manière dont le droit, la politique et l'administration publique se recoupent, s'opposent et se complètent mutuellement. Évidemment, nous ne sommes pas indifférents aux enjeux du droit administratif au Québec et au Canada. Toutefois, nous adoptons une approche résolument politique. Donc, ceci n'est pas un cours classique de droit administratif.

Dans ce séminaire, nous étudions les valeurs et les idées fondamentales du droit administratif tels que la délégation, l'indépendance et l'expertise ainsi que les principales institutions d'ordre politico-juridique comme les commissions d'enquête, les tribunaux administratifs et la Cour suprême du Canada. Cette approche permet une meilleure compréhension des dilemmes inhérents au travail judiciaire, politique et administratif.

## Objectifs du cours

- Se familiariser avec les notions et les principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien,
- Comprendre les débats et les enjeux entre perspectives théoriques différentes,
- Développer des capacités de recherche, d'analyse et d'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée,
- Examiner l'évolution de l'État et son statut aujourd'hui en explorant les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

## Approche pédagogique

Ce cours a été monté pour être donné et suivi en classe. Exceptionnellement, en raison de la présente situation de pandémie liée au COVID-19, ce cours sera offert uniquement à distance pour cette session. Il ne s'agit donc pas d'un cours à distance, au sens strict du terme, mais plutôt la version « COVID-19 » du cours en personne.

Les séances synchrones et asynchrones sont indiquées dans la section du contenu du cours. Pour les séances synchrones, nous utiliserons la plateforme Microsoft Teams. Chaque séance débutera par une introduction afin de présenter les différents débats sur le thème de la séance. Également, je tenterai de lier un sujet de l'actualité politique de la semaine aux principes de droit administratif qui le sous-tendent. Ensuite, nous allons procéder à une deuxième partie de discussions et de débats autour des lectures hebdomadaires. Vous réaliserez des exercices collectifs afin d'appliquer les concepts présentés dans le cours. Dans cette optique, certains conférenciers seront appelés à apporter leur contribution durant la session. **Vous travaillerez de manière autonome pendant les séances asynchrones. Vous serez appelé à répondre à une question pertinente sur les l'outil Forums.**

Je vous invite tous à vous faire critiques des enjeux à l'étude, de moi-même, et de vos pairs. Je veux également que tout le monde fasse preuve de respect envers son prochain. Les commentaires offensifs, embarrassants, humiliants ou dévalorisants ne seront pas tolérés.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Séance 1: Présentation du séminaire et introduction</a>	22 janv. 2021
<a href="#">Séance 2: L'administration publique et le droit administratif au Canada et au Québec</a>	29 janv. 2021
Prise de décisions administratives: controverses et défis	
<a href="#">Séance 3: Les organismes de réglementation et la délégation d'autorité</a>	5 févr. 2021 Asynchrone
<a href="#">Séance 4: Les commissions d'enquête</a>	12 févr. 2021

Séance 5: La justice administrative	19 févr. 2021 Asynchrone
Séance 6: Planification pour le travail analytique Rencontres d'équipes.	26 févr. 2021
SEMAINE DE LECTURE Bon repos. Profitez-en bien !	5 mars 2021
Pouvoir de surveillance et de contrôle	
Séance 7: Les tribunaux administratifs: l'indépendance et la cohérence décisionnelle	12 mars 2021
Séance 8: Le contrôle judiciaire de l'administration	19 mars 2021 Asynchrone
Séance 9: La judiciarisation de la politique et la Cour Suprême du Canada	26 mars 2021
Congé de Pâques	2 avr. 2021
Transformations structurantes	
Séance 10: L'administration, la politique et la justice dans l'ère numérique	9 avr. 2021
Séance 11: La managérialisation ou la responsabilisation accrue?	16 avr. 2021 Asynchrone
Séance 12: Révision et finalisation du travail analytique	23 avr. 2021

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport critique I	Dû le 19 févr. 2021 à 09h00	Individuel	20 %
Rapport critique II	Dû le 16 avr. 2021 à 09h00	Individuel	20 %
Participation aux séminaires	À déterminer	Individuel	20 %
Travail analytique	Dû le 30 avr. 2021 à 23h59	En équipe	40 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Rapport critique I

Date de remise : 19 févr. 2021 à 09h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Couverture des enjeux théoriques et juridiques	8
Rigueur et profondeur analytique	7
Prise de position	5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. **Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine (séance 2, 3, 4 ou 5).** Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le premier rapport doit être soumis au plus tard le 19 février.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central des textes?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

---

## Rapport critique II

Date de remise : 16 avr. 2021 à 09h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Couverture des enjeux théoriques et juridiques	8
Rigueur et profondeur analytique	7
Prise de position	5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous devrez remettre deux rapports critiques d'un maximum de quatre pages à double interligne. **Les rapports devront porter sur l'ensemble des lectures d'une semaine (séance 7, 8, 9, 10 ou 11).** Les lectures sont regroupées par thématiques à la section « Contenu et activités » et vous pouvez choisir les thématiques de votre choix. Chaque rapport doit être remis au début du cours.

Le rapport II doit être soumis au plus tard le 16 avril.

Les rapports devront offrir une synthèse en répondant à cinq questions :

- (1) Quelle est la problématique de l'auteur ou des auteurs?
- (2) Quel est l'argument central des textes?
- (3) Quelles sont les forces et faiblesses de l'argumentation sur les plans juridique, empirique, théorique et méthodologique?
- (4) Les perspectives des auteurs sont-elles réconciliables?
- (5) Comment vous positionnez-vous par rapport à celles?

---

## Participation aux séminaires

Date de remise : À déterminer  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 20 %  
Critères de correction :

Critère	Notation
Pertinence des questions posées	8
Degré et qualité de participation active aux débats	12

Directives de l'évaluation :

Ce séminaire exige une participation active des étudiants qui s'y inscrivent. Il est fondamental de se présenter à la classe virtuelle en ayant fait toutes les lectures. Les séances synchrones seront avant tout consacrées à la discussion de lectures obligatoires.

La présence en classe est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la réussite de cette activité. **Cinq étudiants choisis par ordre alphabétique** et sur une base rotative, assumeront la responsabilité de soumettre sur le forum du cours une question qui servira à alimenter la discussion sur les lectures obligatoires de la séance du lendemain (jeudi, au plus tard à 19h).

---

## Travail analytique

Date de remise : 30 avr. 2021 à 23h59  
Autoévaluation : 30 avr. 2021 à 23h59  
Contribution au travail d'équipe : 30 avr. 2021 à 23h59

Mode de travail : En équipe  
Pondération : 40 %  
Répartition de la correction et critères : 75 % Corrigé par l'enseignant

Plan

Critère	Notation
Présentation de l'enjeu public	8
Couverture des enjeux théoriques et des concepts juridiques pertinents	12
Apport critique	7
Structure, cohérence et cohésion	3

12,5 % Autoévaluation

Critère	Notation
Participation à la recherche	2,5
Participation à la rédaction	2,5

12,5 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation à la recherche	2,5
Participation à la rédaction	2,5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Vous aurez la possibilité de choisir entre deux types de projets de recherche:

**1-** Vous pouvez participer à l'un des projets de recherche du professeur liés au droit administratif au Québec et au Canada, dans le cadre duquel nous mènerons et publierons collectivement des

recherches juridiques empiriques. Plus précisément, nous trouverons de la documentation pertinente, ferons des analyses textuelles, rédigerons des textes en collaboration et rédigerons un article scientifique.

Le professeur présentera ses projets lors de la séance 5 (19 février) et vous indiquerez votre intérêt et votre engagement lors de la séance 6 (26 février).

2- Vous pouvez également mener vos propres recherches. En équipe de deux, il s'agit d'effectuer un travail analytique concernant un enjeu de politique publique ou de gestion publique (québécois ou canadien). **Les équipes présentent leur sujet au préalable à la professeure, lors de la 6e séance (le 26 février).** La professeure autorise le sujet, ou suggère des précisions et modifications, au besoin.

Travail d'un minimum de 15 pages et d'un maximum de 20 pages (excluant la bibliographie et les annexes), à interligne double, Times New Roman 12 points.

Le travail est divisé en quatre parties :

- (1) Une première partie expose le **problématique** retenue et précise son intérêt;
- (2) Une deuxième partie explicite le **cadre normatif** encadrant le sujet (législation, réglementation et directives applicables);
- (3) Une troisième partie présente un **jugement** concernant le sujet retenu et en fait une analyse détaillée. Quel était le litige ? Quelles étaient les positions respectives des parties ? Quelle argumentation a été retenue par le Tribunal et pourquoi ? Quel est l'impact de ce jugement à l'égard de la problématique?
- (4) Une quatrième partie présente une **réflexion critique** sur l'influence du droit concernant l'enjeu retenu, et notamment sur les relations et tensions entre les pouvoirs législatif et exécutif, d'une part, et judiciaire, d'autre part.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.



Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Évaluation de la qualité du français

Aucun point spécifique n'est réservé pour l'évaluation de la qualité du français. Il va s'en dire que la qualité du français écrit a un impact majeur sur la qualité et la clarté des textes évalués, donc sur les notes accordées à ceux-ci.

14 déc. 2020 (15h22)

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les personnes étudiantes ayant droit à des mesures d'accommodements qui leur ont été accordées par une conseillère ou un conseiller du secteur **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent, s'ils désirent s'en prévaloir, activer ces mesures dans monPortail, et ce, dans les deux premières semaines de la session.

Les personnes étudiantes qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas fait attester leur droit à des mesures, doivent contacter le secteur ACSESH au 418 656-2880 dans les meilleurs délais. Le secteur ACSESH recommande fortement de se prévaloir de ces mesures.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel complémentaire

#### CanLII

URL : [CanLII](http://CanLII)

Auteur : Institut canadien d'information juridique

Date d'accès : 14 décembre 2020

Ce site pourra être utilisé pour les recherches de décisions judiciaires pertinentes.

## **SOQUIJ**

URL : [SOQUIJ](#)

Auteur : SOQUIJ

Date d'accès : 14 décembre 2020

Site de recherche de jugements québécois

## **ÉDUCALOI**

URL : [ÉDUCALOI](#)

Auteur : ÉDUCALOI

Date d'accès : 14 décembre 2020

Site de vulgarisation juridique sur les sujets les plus divers. Un bon point de départ pour une vue d'ensemble sur un sujet.

## **Organigramme du ministère du Conseil exécutif**

URL : [Organigramme du ministère du Conseil exécutif](#)

Date d'accès : 14 décembre 2020

## **Gouvernement ouvert**

URL : [Gouvernement ouvert](#)

Auteur : Gouvernement du Canada

Date d'accès : 14 décembre 2020

Pour accéder à des données et des dossiers numériques du gouvernement fédéral.

## **Données Québec**

URL : [Données Québec](#)

Auteur : Données Québec

Date d'accès : 14 décembre 2020

Données ouvertes de l'administration publique québécoise

# Plan de cours non officiel

## Bibliographie et annexes

14 déc. 2020 (15h22)

---

## Bibliographie

Les références bibliographiques pertinentes sont indiquées, pour chacune des séances, à la section « Contenu et activités ».